



---

Traité sur le commerce des armes

9<sup>ème</sup> Conférence des États parties

Genève, 21-25 août 2023

**Point 10 de l'ordre du jour : affaires appartenant au Secrétariat**

---

**Propositions du comité de gestion sur  
le programme de travail du Traité**

Madame la Présidente,

La Suisse tient à remercier le Comité de gestion pour ses recommandations visant à réviser le programme de travail du Traité sur le commerce des armes.

En tout premier lieu, je souhaite réitérer notre conviction que les réunions que nous organisons et la manière dont elles sont structurées doivent être avant tout définies par ce qui est nécessaire pour garantir la mise en œuvre du Traité. Cette considération s'applique également au temps et ressources alloués à cet objectif.

Concentrer le nouveau programme sur les questions pratiques de mise en œuvre du Traité au niveau national afin d'aider les États parties à remplir les obligations nous semble l'orientation adéquate à suivre. Pour la Suisse, la transposition intégrale des dispositions du Traité au niveau national doit constituer la première des priorités. A cette fin, nous devrions veiller à ce que la configuration et le contenu des travaux des groupes de travail soient façonnés en tenant compte de cette priorité. La reconfiguration du groupe de travail sur la mise en œuvre du Traité et de ses axes de travail constitue à notre avis l'élément clé de cet effort, et il s'agit là d'un chantier qui reste à achever.

Lors des réunions de mai, diverses vues ont été exprimées quant à la proposition de ne tenir qu'une seule session de travail par cycle annuel, et non plus deux comme cela est actuellement le cas. Dans ce contexte, la délégation suisse part du principe que la proposition du comité de gestion d'organiser un processus comprenant une session allant jusqu'à quatre jours pour les groupes de travail et une autre session allant jusqu'à deux jours pour les aspects préparatoires de la Conférence des États parties constitue une solution de compromis entre les différentes positions avancées.

Pour notre part, il aurait été opportun et avisé de tout d'abord compléter le chantier que constitue la reconfiguration des activités des groupes de travail, à commencer par le Groupe de travail sur la mise en œuvre effective du Traité, avant de prendre une décision sur le nombre de sessions à leur allouer et une réduction du temps dont ils disposent pour leurs travaux. Tel aurait été notre préférence.



Si la Conférence devait décider sans plus attendre que le programme de travail à venir devrait comprendre une seule session de quatre jours des groupes de travail et une réunion préparatoire à la Conférence des Etats parties de deux jours, il sera alors essentiel que ce nouveau dispositif soit institué sur une base probatoire d'une année comme le propose le document soumis par le Comité de gestion. Ceci nous permettra d'effectuer une réévaluation de ce dispositif lors de notre prochaine Conférence. Dans ce contexte, nous saluons l'inclusion du paragraphe 37 dans le projet de rapport final de notre réunion. A notre sens, ce paragraphe ne devrait pas préjuger du fait de savoir si nous maintiendrons le nouveau dispositif adopté, retournerons à celui existant à ce stade ou en établissons un autre.

Par ailleurs, si nous devons décider d'avaliser la proposition du Comité de gestion, plusieurs considérations devraient être prises en compte alors que nous la mettons en œuvre :

- Il conviendra d'articuler au mieux les deux différentes réunions prévues, à savoir la réunion des groupes de travail et la réunion préparatoire à la Conférence des Etats parties, au regard du fait que la composition des délégations sera différenciée ;
- Dans ce contexte, il serait opportun que la réunion en personne de quatre jours se focalise en priorité sur les questions de substance, afin de profiter de la présence des experts à cette occasion, ce qui ne sera pas forcément le cas pour la réunion préparatoire de deux jours ;
- Pour notre part, nous pourrions de ce fait envisager que les travaux relatifs à l'universalisation du traité, à savoir des efforts de nature plus politique que technique, se déroulent lors de la séance préparatoire ;
- En tout état de cause, il conviendra de définir au mieux les fonctions de cette session de deux jours, sachant que les réunions préparatoires actuelles font en partie double emploi avec les sessions des groupes de travail qui les précèdent ;
- Enfin, si le dispositif proposé devait être complété par des réunions intersessions informelles, il conviendra alors de s'assurer que les conditions soient réunies pour que celles-ci se tiennent en respectant pleinement les exigences d'inclusivité.

Je vous remercie, Madame la Présidente.